



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : JG/LV/lmb/jmr/cb/2017-02

Votre correspond. : Jean-Marc Rombeaux
081 24 06 54 - 02 230 97 65
jmr@uvcw.be

Monsieur Paul Furlan
Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville,
de l'Energie et du Logement
Rue Moulin de Meuse, 4
5000 Namur-Beez

Annexe(s) : /

Namur, le 17 janvier 2017

Monsieur le Ministre,

**Concerne: Budget 2017
Plan de cohésion sociale - PCS
Economie de 2,7 millions**

Dans le cadre du budget 2017, il a été décidé de réduire les moyens consacrés au PCS à concurrence de 2,7 millions d'euros. L'exposé des motifs du projet de décret contenant le budget général précise que la « diminution de moyens pour la mise en œuvre des PCS » a lieu « au regard des efforts d'économies à réaliser cette année ».

Nous nous étonnons grandement de cette décision sur laquelle nous n'avons pas été concertés et nous la désapprouvons sans réserve. En effet, elle est contraire à l'engagement pris par le Gouvernement wallon d'assurer la neutralité budgétaire de ses décisions à l'égard des pouvoirs locaux.

Comme vous le savez, la montée de la pauvreté et de la précarité reste malheureusement manifeste en Wallonie. Nous ne comprenons dès lors pas que des moyens consacrés à un budget social soient réduits purement et simplement.

Comment concilier cette décision avec le Plan wallon de lutte contre la pauvreté ?

La Fondation « Ceci n'est pas une crise » vient de publier les résultats d'une grande enquête sur les craintes et les espoirs des Belges en matière de cohésion et de vivre ensemble. On y voit une société qui se disloque et où il faudrait retisser du lien. Dans ce contexte, l'économie décidée dans les plans de cohésion sociale n'est-elle pas à tout le moins paradoxale ?

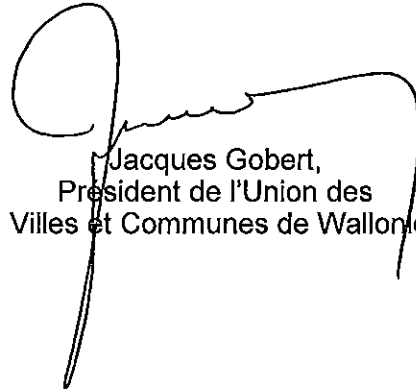
Sans préjudice de notre objection principielle, nous sommes en questionnement sur les modalités de la décision. Compte tenu des procédures spécifiques aux PCS, cette mesure est-elle praticable ?

Dans ce contexte, nous vous demandons de consentir à reconsidérer cette décision inopportune dans le cadre du prochain ajustement budgétaire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Luc Vandormael
Président
de la Fédération des CPAS



Jacques Gobert,
Président de l'Union des
Villes et Communes de Wallonie

Copie de la présente est adressée à :

- *Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon ;*
- *Maxime Prévot, Vice-Président et Ministre de l'Action sociale, de la Santé et des Travaux publics.*